

Politique en matière d'utilisation des réseaux sociaux

| | |
|---|---|
| Politique en matière d'utilisation des réseaux sociaux _____ | 1 |
| Description et portée _____ | 2 |
| Principes _____ | 3 |
| Parties tierces et fournisseurs _____ | 4 |
| Changements apportés à la politique en matière de réseaux sociaux _____ | 4 |
| Notre présence sur les réseaux sociaux _____ | 5 |

Dernière révision : [avril 2022]

Description et portée

Grâce à l'internet, nous pouvons **réseauter et converser avec des personnes dans le monde entier**. Différentes plateformes sont disponibles, telles que des blogs, réseaux sociaux, messageries instantanées, sites de partage de contenus audio, vidéo et photo et bien plus encore.

Fluxys respecte la liberté d'expression et la vie privée de chacun de ses employés. Tous les employés sont plus qu'encouragés à **interagir sur les réseaux sociaux** : c'est-à-dire partager, aimer et commenter des publications. Nous vous invitons également à interagir sur les publications partagées sur les plateformes de réseaux sociaux officielles de Fluxys.

Pour **protéger Fluxys contre tout usage illégal ou inapproprié des réseaux sociaux**, des principes ont été élaborés et intégrés dans la politique en matière d'utilisation des réseaux sociaux.

Cette dernière a pour rôle de vous aider à vous orienter dans cet océan digital et de protéger la réputation de Fluxys, de faciliter le respect des lois et réglementations en vigueur et de donner aux employés la possibilité d'être les ambassadeurs de l'entreprise.

Cette politique n'est pas destinée à interdire la liberté d'expression qui est protégée par la loi, et ne sera pas appliquée dans ce but. La politique en matière de réseaux sociaux de Fluxys sera appliquée conformément à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

Nous apprécions le feed-back et les commentaires via les réseaux sociaux et ne modérons pas les commentaires/publications de nos followers ou du grand public avant leur publication. Toutefois, nous exigeons que toute publication sur nos profils, y compris le feed-back de nos followers ou du grand public, respecte nos principes en matière d'utilisation des réseaux sociaux. Nous supprimerons, sans notification préalable, les commentaires, publications ou feed-backs de tout genre qui ne respectent pas nos principes.



Principes

En tant qu'employé et représentant de Fluxys, il est attendu de vous que vous adoptiez les bonnes pratiques et le comportement approprié sur les réseaux sociaux, en ce compris, mais sans s'y limiter, les principes suivants :

1. Seules certaines personnes désignées peuvent communiquer au nom de Fluxys

Seulement ces personnes désignées sont autorisées (1) à créer des profils ou comptes sur les réseaux sociaux au nom de Fluxys, (2) à parler pour le compte de Fluxys sur les réseaux sociaux ou (3) à utiliser les réseaux sociaux pour mener les activités de l'entreprise.

Nous développons un réseau d'ambassadeurs composé d'employés Fluxys qui sont prêts à porter nos messages d'entreprise sur les réseaux sociaux en partageant des contenus préparés à cet effet.

Outre les personnes désignées qui sont autorisées à parler au nom de Fluxys et les ambassadeurs, tous les collègues de Fluxys sont plus qu'encouragés à interagir sur les réseaux sociaux : c'est-à-dire partager, aimer et commenter des publications. Nous vous invitons également à interagir sur les publications et publications partagées sur les plateformes de réseaux sociaux officielles de Fluxys.

2. Ne partagez pas d'informations confidentielles

Les informations disponibles sur les réseaux internes (tels que Fluxnet ou Yammer) ne sont pas censées être partagées en externe. Les messages de notre CEO à l'attention de l'ensemble des employés ne sont pas non plus destinés aux réseaux. Vous ne devez jamais divulguer des informations d'entreprise non publiques sur les réseaux sociaux. Traitez toutes les informations confidentielles et tous les secrets d'affaire de Fluxys, de nos partenaires et de nos fournisseurs comme strictement confidentielles. Pour de plus amples informations sur la confidentialité des informations, nous vous invitons à consulter la politique de gestion de l'information de Fluxys.

3. Faites preuve de bon sens concernant ce que vous partagez et la manière dont vous le faites

Vous êtes personnellement responsable de vos paroles et actions et vous pouvez donner l'impression que vous représentez Fluxys, faites donc preuve de bon sens. Gardez à l'esprit que vos publications peuvent potentiellement ternir des réputations ou violer les droits d'autrui, y compris ceux de Fluxys et de ses employés. Si vous êtes sur le point de publier quelque chose qui vous met un tant soit peu mal à l'aise, posez-vous la question suivante : si ma grand-mère ou le CEO de Fluxys lisait ce que je suis sur le point de publier, seraient-ils d'accord avec mon contenu ? Si vous avez encore des doutes, n'hésitez pas à contacter l'équipe social media : socialmedia@fluxys.com. Vous êtes également responsable du respect des règles d'utilisation ou conditions générales de tout site ou toute plateforme de réseaux sociaux que vous visitez.

4. Traitez les autres avec respect

Ne publiez pas de commentaires ou de contenus relatifs à Fluxys ou à des employés, fournisseurs ou clients de Fluxys qui soient menaçants, dégradants, violents, obscènes, intimidants, harcelants, discriminatoires ou qui puissent contribuer à un environnement de travail hostile sur la base de la race, du sexe, du handicap, de la religion, de l'activité politique ou de tout autre statut protégé par la loi ou la politique de Fluxys. N'oubliez pas que même sur votre compte personnel, vos activités sur les réseaux sociaux peuvent être vues par des clients ou partenaires (potentiels). Vous devez donc traiter toute interaction sur les réseaux sociaux comme si vous aviez affaire à un client potentiel.

5. Suivez les lois régissant le droit d'auteur

Pour la protection de Fluxys et la vôtre, il est important que vous respectiez les lois régissant le droit d'auteur, les noms commerciaux et toute autre propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur et noms commerciaux de Fluxys. Ne publiez pas d'images, de vidéos ou tout autre contenu sans le consentement de la personne qui est propriétaire du contenu ou qui apparaît dessus. Lorsque vous citez quelqu'un, assurez-vous d'ajouter le lien vers le contenu original ou de citer la source. Chaque plateforme a des conditions d'utilisation différentes, prenez-en connaissance et veillez à les appliquer.

Parties tierces et fournisseurs

Parties tierces : il est également attendu des contractants et consultants, qui travaillent pour Fluxys et agissent pour le compte ou au nom de Fluxys, qu'ils agissent conformément à cette politique lorsqu'ils représentent Fluxys.

Aux fournisseurs de biens et services : lors de la passation de marché de biens et services et dans nos relations avec des partenaires commerciaux, nous cherchons à obtenir un niveau de standard de comportement sur les réseaux sociaux équivalent au nôtre.

Vous devez systématiquement nous informer via socialmedia@fluxys.com avant de publier un post sur les réseaux sociaux dans lequel Fluxys est mentionnée.

Changements apportés à la politique en matière de réseaux sociaux

Cette politique continuera à évoluer. Venez vérifier régulièrement sur l'intranet pour vous assurer que vous êtes à jour. Fluxys se réserve le droit à tout moment de modifier, suspendre ou supprimer cette politique.

Notre présence sur les réseaux sociaux

LinkedIn

Fluxys : <https://www.linkedin.com/company/fluxys>

Twitter

Fluxys Group : <https://twitter.com/FluxysGroup>

Fluxys Belgium NL : <https://twitter.com/FluxysBelgiumNL>

Fluxys Belgium FR : <https://twitter.com/FluxysBelgiumFR>

Facebook

<https://www.facebook.com/FluxysCareers>

Youtube

Fluxys : <https://www.youtube.com/channel/UCPaoarrvk3VhelSYUOcfokw>

Spotify

Fluxys : <https://open.spotify.com/user/8uj4f2e02adnoavnkbitn08>